



info@rivieredunord.net

(506) 732-3242

(506) 732-3217

393, Rue Acadie, Grande-Anse, N.-B. E8N 1E2

rivieredunord.net

## AVIS PUBLIC

### Plan municipal et Arrêté de zonage Saint-Léolin

**UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** que la Ville de Rivière-du-Nord a l'intention de modifier son plan municipal pour le secteur de Saint-Léolin, en créant une affectation mixte (M) à partir d'une affectation R (résidentielle), et son arrêté de zonage, en créant une zone mixte centrale (M1) à partir d'une zone habitation unifamiliale (RA) et en créant une zone d'aménagement intégré (AI-3) à même une zone mixte centrale (M1) nouvellement créée. Les terrains concernés par cette demande portent les numéros d'identification (NID) 20099800, une partie du (NID) 20111845, 20793428, 20580304, 20503363, 20577417, 20577409, une partie du (NID) 20540878 et une partie du (NID) 20540894. Le but de ces modifications est de permettre d'agrandir l'affectation mixte à même une affectation résidentielle afin d'y permettre des usages commerciaux.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites aux modifications proposées, aura lieu le 6 mai 2025 à 18h30 à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, situé au 393, rue Acadie à Grande-Anse.

Toutes objections ou commentaires écrits doivent :

- être adressés à : Greffière municipale, Ville de Rivière-du-Nord, 393, rue Acadie, Grande-Anse, NB E8N 1E2;
- énoncer les raisons de s'opposer aux arrêtés; et
- être reçus au plus tard le 1er mai 2025, à 16h00.

Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu aux temps et lieu fixés ci-dessus. Toute personne intéressée à consulter l'arrêté peut le faire en se présentant à l'Hôtel de Ville, de 8h00 à 16h30 du lundi au jeudi, et de 8h00 à midi le vendredi, à l'adresse ci-haut indiquée.